



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**2022**

**Conseil Municipal du 14 mars 2022**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit, être produit et débattu, au cours d'une séance du conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313 Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune dans le mois suivant sa présentation. Il sera également transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'articule en trois parties :

- La première partie retrace la vue d'ensemble de l'exercice 2021 au niveau de la gestion communale.
- La deuxième partie les perspectives des finances publiques pour 2022 au regard du contexte international, national et de la crise sanitaire.
- La troisième partie expose les orientations du budget 2022 (budget principal et budgets annexes).

## **I - VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2021 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE**

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2021 :

En section de fonctionnement :

**Les Dépenses réelles mandatées s'élèvent à 9,9 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 444 662 euros.**

**Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :**

- Les charges d'administration générale s'élèvent à 1 735 288 €. Elles étaient en 2020 de 1 796 797 € et de 2 063 089 € en 2019, soit une baisse notable de 10,0%.
- Les dépenses de personnel s'élèvent à 5,963 millions d'euros contre 5,908 millions d'euros en 2020 et 6,003 en 2019 soit une très légère hausse de 0,9 % sur une année. Toutefois sur la période 2016-2021 les dépenses de personnel ont baissé de 5,5%.
- Les dépenses globales de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 10 378 608,93 € contre 9 847 362 € en 2020 et 10 408 989 € en 2019 soit une hausse de 5,4 %.
- Les atténuations de produits (reversement FPIC, attribution de compensation négative, reversement forfait post stationnement...) s'élèvent à 528 837,27 €.
- Les autres charges de gestion courante, dont la subvention au CCAS (940 000,00 €), s'élèvent à 1,42 millions d'euros alors qu'elles étaient en 2020 de 1,36 millions d'euros et 1,41 millions

d'euros en 2019, soit une légère hausse de 4,1 %. Le montant des subventions aux associations est passé de 208 500 € en 2019 à 159 931 € en 2020 et 176 675 en 2021 au BP 2022 : 200 000 €).

- Les intérêts de la dette ont baissé de 32 883,22 € en 2021 et se sont élevés à 233 339,95 €.
- Les charges exceptionnelles restes faibles en 2021 pour atteindre 1 341,25 €. Elles concernent des annulations de titres sur exercice antérieur.

**Les Recettes réelles titrées s'élèvent à 13,0 millions d'euros.**

**Les principales recettes se répartissent de la façon suivante :**

- Les impôts et taxes s'élèvent à 11,00 millions d'euros en 2021 contre 8,85 millions d'euros en 2019 et 8,96 millions en 2020 :  
La fiscalité directe, avec la prise en compte de la surtaxe sur les résidences secondaire, augmente nettement avec 7 638 455 € contre 6 369 381 € en 2019 et 6 700 629 € en 2020.
- Les droits de mutation ont nettement augmenté pour atteindre 2 803 122 € contre 1 840 000 € en 2019 et 1 823 908 € en 2020 en atteignant un niveau élevé.
- Les dotations et participations s'élèvent à 544 251,64 € contre 753 270 € en 2020, sachant que la dotation globale de fonctionnement a encore baissé de 48 001 € la portant en 2021 à 273 124 € au lieu de 321 125 € en 2020 contre 363 846 € en 2019 et 412 244 € en 2018.
- Les recettes de produits de services s'élèvent à 924 990,02 € contre 800 536 € en 2020 soit une augmentation nette de 124 450 € due à la COVID 19 et aux exonérations de redevances d'occupation du domaine public décidées par le Conseil municipal en 2020 et 2021.
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 402 130,93 € contre 402 098 € en 2020 contre 444 982 € en 2019 et 429 199 € en 2018, les loyers provenant du domaine privé de la commune restent plus stables.

En section d'investissement :

**Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 2,8 contre 1,98 millions d'euros en 2020 contre 3,1 millions d'euros en 2019, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 190 110,90 €.**

**Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :**

- Les dépenses d'équipement de 1 965 056 € en 2021 contre 1 129 699 € en 2020 et 726 906 € en 2019, représentent les dépenses d'équipement (auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser 1 190 110 €) portant sur : Restauration de La Citadelle, la Réhabilitation du Gymnase des Glacis et la création de la ZMEL.
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à 382 500 € contre 177 811 € en 2020 et 261 676 € en 2019 et 435 231 € en 2018. Cette situation s'explique par les efforts des services pour maintenir la dépense.

Les travaux en cours d'un montant de 1 512 906 € contre 715 312 € en 2020 et 269 358 € en 2019, 250 869 € en 2018 et 69 225 € en 2017 évoluent afin de permettre la restauration des biens communaux (en particulier la Citadelle), l'amélioration et la conservation du patrimoine communal.

- Le remboursement du capital de la dette représente 845 104,05 € contre 856 362 € en 2020 909 101 € en 2019. Depuis 2016, la commune n'a pas fait appel à l'emprunt pour financer les investissements du budget principal.

- Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2021 est donc redescendu à 6 135 236,51 € contre 6 982 340,27 € en 2020 et 7 838 640,97 € au 31/12/2019 avec une annuité d'emprunts 2021 de 1 088 226,56 € constitué d'un amortissement du capital de 845 104,05 € et une charge d'intérêts de 243 122,45 €.

**Le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 est de +2 676 842,15 € contre +2 783 962,09 € en 2020, alors qu'il n'était que de +1 886 208,47 € au 31/12/2019.**

L'épargne brute de la commune soit 2 676 842,15 € permet de financer le remboursement du capital des emprunts pour 2022 : 855 145,94 € et de dégager un autofinancement de 1 961 933,36 € affecté aux dépenses d'investissement.

| Année                                       | 2016          | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours de la dette                         | 10 067 803,03 | 9 732 623,53 | 8 960 109,04 | 7 838 640,97 | 6 982 340,27 | 6 135 236,51 |
| Encours par habitant                        | 1 969         | 1 847        | 1 699        | 1 525        | 1 369        | 1 227        |
| Epargne brute                               | 1 427 587,82  | 1 384 284,84 | 1 440 575,81 | 1 886 208,47 | 2 783 862,09 | 2 626 842,28 |
| Capacité de Désendettement                  | 7,0 ans       | 7,0 ans      | 6,2 ans      | 4,2 ans      | 2,5 ans      | 2,3 ans      |
| Moyenne nationale moins de 10 000 Habitants | 4,2 ans       | 4,2          | 4 ans        | 4,4 ans      | 5,0 ans      |              |

Le stock de la dette étant de 6 135 236,51 € au 31/12/2021 et l'épargne brute 2021 de 2 676 842,15 €, notre capacité de désendettement (en nombre d'années) est de 2,3 ans.

**Les recettes réelles d'équipement s'élèvent pour 2021 à 1 048 970,36€ auxquelles s'ajoutent 1 105 121,40 € de restes à réaliser au 31/12/2021**

### - Le contexte International et National

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques. Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022.

### - Une reprise plus tardive mais solide en zone Euro

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au 2<sup>e</sup> trimestre) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3<sup>e</sup> trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2021. L'été 2021, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.

Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Une hausse importante des prix de l'énergie a constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après - 6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

En France il y a un retour à la normale sur le marché du travail l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180 000 au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on

constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 à 7,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail.

Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- et des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

#### - **France : une inflation transitoire qui se prolonge**

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre 2020, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial.

Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause.

#### - **Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022**

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fond de sauvegarde des départements. Ces concours progressent par rapport à 2021, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) pour les départements (52 M€).
- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes : 150 M€ au total dont 31 M€ seront consommés en 2022 et majoration de 18,5 M€ de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles pour accompagner les collectivités des Alpes-Maritimes dans la reconstruction.
- doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10 M€) Concours financiers de l'État (52,7 Mds €).

**- Prélèvements opérés sur la recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé**

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (82 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %). Les PSR s'élèvent à 43,22 milliards € en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse par rapport à la LFI 2021.

Cette évolution est principalement due à :

- la hausse (352 M€) de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production
- l'augmentation (41 M€) de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €
- la baisse (50 M€) de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement
- la diminution (46 M€) du FCTVA.

**- Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021).
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

### III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2022

Les orientations budgétaires 2022 et le projet de budget primitif qui en découle demeurent impactés par les conséquences de la crise économique et sociale liée au Covid 19.

La commune souhaite néanmoins poursuivre une politique budgétaire volontariste qui s'articule autour des axes suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.  
La Loi(2) de programmation des Finances Publiques encadrant les dépenses de Collectivités Locales prévoyait une évolution des dépenses de 1,2% par an pour la période 2018/2022.
- La poursuite des grands travaux : Restauration du Bastion de la Turbie de la Citadelle, livraison du Gymnase des Glacis rénové, installation des zones de mouillages.
- Le financement des projets d'investissement par l'autofinancement (31% des recettes réelles de fonctionnement dédiées à l'investissement).
- La stabilité des taux d'impositions directs locaux.
- La maîtrise de la dette à un niveau raisonnable malgré l'inscription au budget d'emprunt destiné au financement des grands travaux.
- Les actions de préservation de l'environnement et du cadre de vie, plantations – aménagements paysagers – sensibilisation des scolaires aux questions environnementales.
- Le soutien au milieu associatif (+4,2% par rapport à 2021).
- L'organisation de manifestations et d'évènement culturels qualitatifs participant au rayonnement de la commune et à son économie.
- L'installation des services publics de proximité : ouverture de l'espace France Services.
- La mobilisation des subventions : Etat, Région, Département.

#### **Les Prévisions budgétaires 2022 :**

#### **A- La section de fonctionnement s'équilibre à 14,5 millions d'euros**

##### **1) Les recettes réelles de fonctionnement :**

Leur montant serait de l'ordre de 11,9 millions d'euros.

-Concernant les produits provenant des loyers qui sont estimés à 400 000 €, les produits de la taxe sur l'électricité estimés à 210 000 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait rapporter 1 800 000 €.

L'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, fixé par l'Etat pour 2022 est de +3,4 % au lieu de +0,2 % en 2020.

Le maintien des taux des impôts directs locaux (Taxes Foncières Bâti et Non Bâtie) en 2022 assurera un produit fiscal direct attendu de l'ordre de 7 600 000 €.

### **Dotations et participations**

Les dotations et participations quant à elles devraient s'élever à 590 000,00 €

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat devrait être de 272 304 € (321 125 € en 2020, 363 846 € en 2019 et 412 244 € en 2018).

Il conviendra d'ajouter aux recettes réelles l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 de l'ordre de 2 676 842,28 €.

### **2) Les dépenses réelles de fonctionnement** : de l'ordre de 10,7 millions d'euros

Il y aura, notamment, lieu d'inscrire :

- L'ensemble des charges à caractère général (contrats de maintenance, de location, eau, électricité, carburant, assurances...) pour 2 265 000 €.
- Les charges de personnel sur le budget primitif, soit une enveloppe de 6,23 millions d'€
- L'attribution de compensation annuelle pour 303 483 € (dont 33 823 € de charges nettes transférées au titre de la compétence Tourisme).
- La subvention au CCAS pour 840 000 €.
- Les subventions aux associations et autres pour 200 000 €.
- Les intérêts de la dette 220 000 € (en baisse de 23 000 €).
- Les autres charges exceptionnelles pour 10 000 € comprenant les charges exceptionnelles pour 5 000 € et les charges de titres annulés sur exercices antérieurs notamment le remboursement des avances des locations de salle suite aux annulations de 2021 liées à l'état d'urgence sanitaire.
- La provision pour risques pour 50 000 €

Il conviendra d'ajouter aux dépenses réelles les opérations d'ordre qui s'élèvent à 500 000 € pour les amortissements et le virement à la section d'investissement de 3 319 000 €.

## **B- La section d'investissement**

### **1) Les recettes d'investissement** : 10,7 millions d'euros.

Les recettes sont réparties de la manière suivante :

- Les recettes réelles s'élèveraient à 8,4 millions d'euros dont 676 000 € de demandes de subvention d'investissement supplémentaire.
- 4,3 millions d'euros au titre des opérations d'ordre (virement de la section de fonctionnement + les amortissements + les opérations patrimoniales).
- Subvention exceptionnelle du budget des stationnements de 670 000 €

Afin de financer l'intégralité des investissements il sera nécessaire d'inscrire au budget 2022 un emprunt d'environ 2 800 000 €.

**2) Les dépenses d'investissement : 10,7 millions d'euros.**

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 7,5 millions d'euros, ainsi réparties :

Frais d'études :

Ils représentent 328 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- Etude du regroupement des écoles
- Etude du Gymnase des Glacis

Immobilisations corporelles :

Elles représentent 438 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- Renouvellement domaine public arboré 25 000 €.
- Mise aux normes atelier.
- Achat matériel technique (souffleurs / outillage ...).
- Matériel informatique 70 000 €.
- Achat de mobilier et chaises pour les manifestations.
- Achats de véhicules services techniques 85 000 €.
- Acquisition d'un ponton pour la surveillance des plages par les CRS.

Immobilisations en cours :

Elles représentent 6 662 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :

- ZMEL création ancrage (Solde) 600 000 €.
- Citadelle travaux suite 1 453 000 €.
- Travaux d'amélioration des chaufferies 50 000 €.
- Réhabilitation du Gymnase des Glacis 3 900 000 €
- Amélioration des bâtiments publics.

L'annuité de la dette 2022 s'élève à 1 066 187,91 € (855 145,94 € de capital et 211 041,97 € d'intérêts), contre 1,08 million d'euros en 2021. L'ensemble des prêts sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 6,13 millions d'euros.

**AR Prefecture**

006-210601597-20220314-9\_14\_3\_22-DE  
 Reçu le 21/03/2022  
 Publié le 21/03/2022

**HISTORIQUE DE LA DETTE au 01/01/N**

| ANNEE                  | 2015         | 2016          | 2017          | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | Prévision 2022 |
|------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Encours au 1er janvier | 7 485 451,03 | 10 935 722,51 | 10 067 803,03 | 9 732 623,53 | 8 960 109,04 | 7 838 640,97 | 6 982 340,27 | 6 137 236,51   |
| Annuité                | 1 092 672,19 | 1 605 000,00  | 1 407 680,00  | 1 333 123,34 | 1 218 965,64 | 1 131 946,95 | 1 088 226,50 | 1 066 187,91   |
| ICNE                   | 116 978,38   | 94 517,67     | 68 988,92     | 85 986,70    | 75 141,24    | 65 780,09    | 55 997,59    | 45 857,80      |
| Nombre d'habitants     | 5 468        | 5 468         | 5 273         | 5 273        | 5 273        | 5 139        | 5 099        | 5 000          |
| Dettes / Habitant      | 1 369        | 2 000         | 1 909         | 1 846        | 1 699        | 1 525        | 1 369        | 1 227          |

**ORGANISME PRETEURS**

| Au 31/12/N                          | 2019         | 2020         | 2021         | Prévision 2022 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE | 3 956 679,76 | 3 642 032,77 | 3 338 450,83 | 3 024 244,31   |
| CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATION    | 814 860,46   | 665 672,48   | 509 890,39   | 347 222,74     |
| CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR        | 2 227 094,09 | 1 925 832,85 | 1 634 911,97 | 1 355 149,77   |
| CREDIT FONCIER DE FRANCE            | 667 543,89   | 604 275,54   | 538 522,95   | 470 188,55     |
| CAISSE DE CREDIT MUTUEL             | 172 524,72   | 144 526,63   | 115 460,37   | 85 285,20      |
| TOTAL                               | 7 838 702,92 | 6 982 340,27 | 6 137 236,51 | 5 282 090,57   |

Il convient également d'ajouter aux dépenses réelles d'investissement, les opérations d'ordre qui s'élèvent à 520 000 €

Le budget primitif 2022 intégrera les restes à réaliser 2021 (1 190 110,90 € en dépenses et 1 105 121,40 € en recettes) et les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2021.

## Prévisions pour le budget annexe des parkings SPIC à seule autonomie financière

Il reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings barrières (Marinières, Wilson, Barmassa).

Tout comme pour le budget principal la baisse des recettes, due à la pandémie, se poursuivra.

En 2020 la baisse des recettes de fonctionnement a dépassé les 160 000 € elle a été reconduite en 2021 avec plus de 120 000 € et risque de se poursuivre en 2022.

**Le budget prévisionnel 2022 devrait s'élever à :**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - En section de fonctionnement | 2 241 000 € |
| - En section d'investissement  | 868 000 €   |

**La section de fonctionnement intègre notamment :**

- l'ensemble des charges à caractère général et contrats de surveillance des différents parkings pour 350 000 €.
- la dotation aux amortissements pour 85 000 €.
- le virement à la section d'investissement de l'ordre de 741 000 €.
- les charges de gestion courantes et les charges exceptionnelles pour régularisation 22 000 €.
- Reversement de l'excédent du budget des stationnements au budget communal d'un montant de 670 000 €

Les recettes concernent les redevances des parkings pour la somme de 600 000 € et l'excédent reporté de 1 624 645,09 € suite au vote du compte administratif 2021 du budget annexe.

**La section d'investissement regroupe :**

- les frais d'études pour 250 000 € (plan d'aménagement d'ensemble Promenade et parking des Marinières).
- les immobilisations corporelles (véhicules, matériel et outillage, caisse automatique et barrières) pour 100 000 €.
- les immobilisations en cours pour 286 000 € (travaux d'entretien des parking).

## Prévisions pour le budget annexe des mouillages SPIC à seule autonomie financière

Il s'agit du premier budget du Service public industriel et commercial des Mouillages de Villefranche-sur-Mer, établi sans reprise de résultat. Il doit permettre le démarrage de ce nouveau service.

Le budget prévisionnel de ce nouveau service s'établit comme suit :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - En section de fonctionnement | 200 000,00 € |
| - En section d'investissement  | 536 000,00 € |

### **La section de fonctionnement :**

Elle intègre l'ensemble des charges régulières :

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Charges à caractère général        | 53 000,00 € |
| Charges de personnel               | 83 000,00 € |
| Autres charges de gestion courante | 20 000,00 € |
| Amortissements                     | 36 000,00 € |

Comme les recettes d'exploitation :

|   |              |
|---|--------------|
| Port et frais accessoires facturés      | 80 000,00 €  |
| Subvention exceptionnelle de la commune | 120 000,00 € |

### **La section d'investissement :**

Elle intègre pour ce premier exercice des travaux mais surtout l'intégration des travaux réalisés par la commune pour la création de cette ZMEL.

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Acquisitions et travaux            | 36 000,00 €  |
| Mise à disposition des équipements | 500 000,00 € |

Les recettes d'investissement sont :

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Amortissement                      | 36 000,00 €  |
| Mise à disposition des équipements | 500 000,00 € |

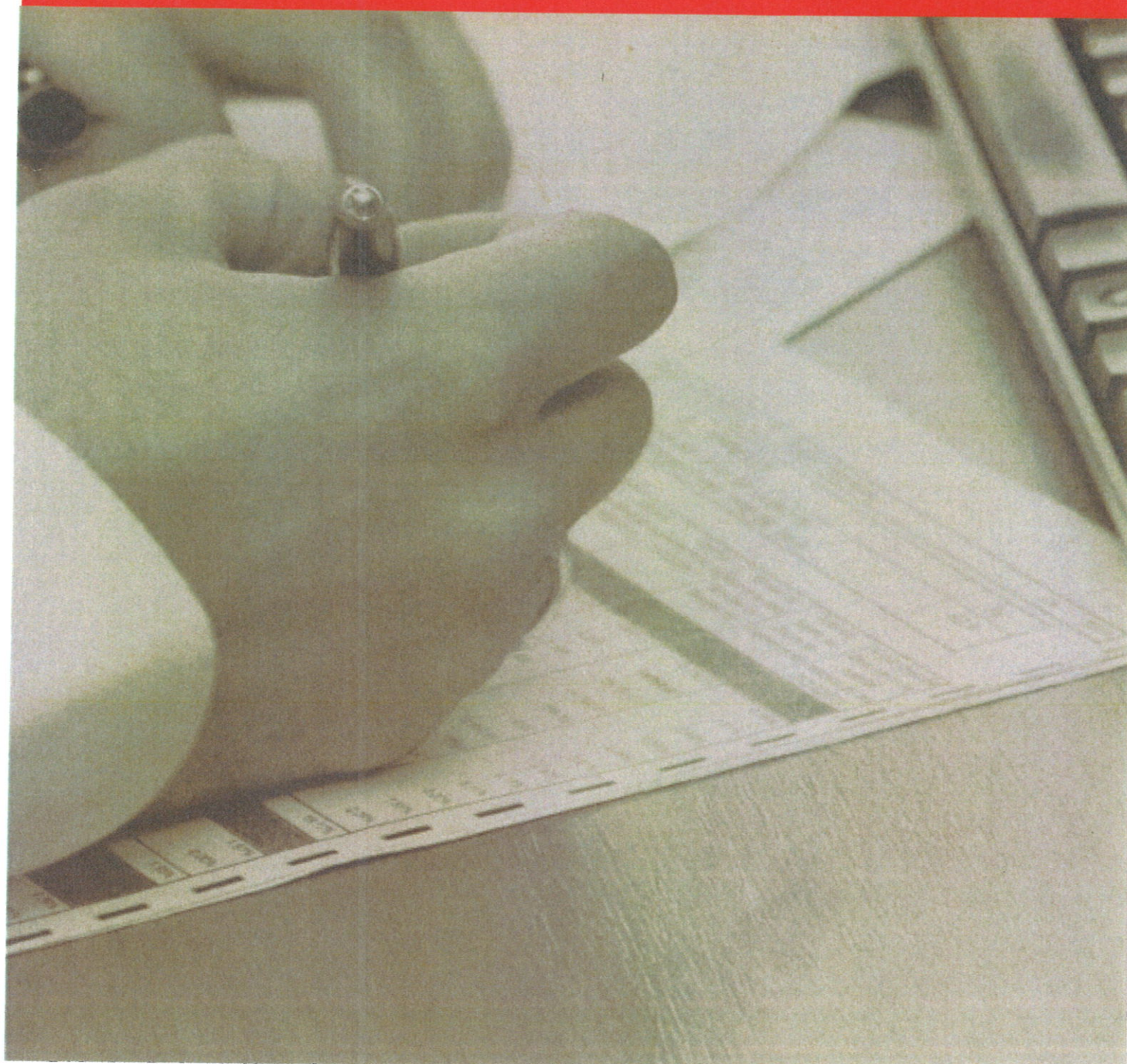
Ce nouveau budget débutant en cours d'exercice pourrait nécessiter en cours d'année l'adoption de décisions modificatives.

**AR Prefecture**

006-210601597-20220314-9\_14\_3\_22-DE  
Reçu le 21/03/2022  
Publié le 21/03/2022

## TABLEAU DE BORD AU 31/12/2021

Dettes directes de Villefranche sur Mer



Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

**AR Prefecture**

006-210601597-20220314-9\_14\_3\_22-DE  
Reçu le 21/03/2022  
Publié le 21/03/2022

## Bilan Annuel

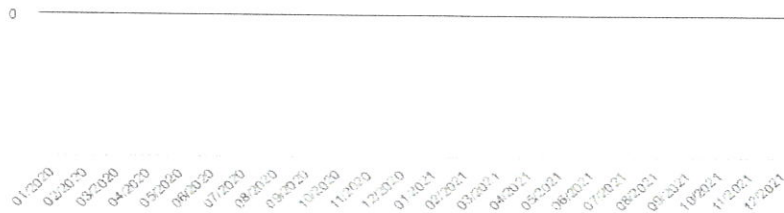
Encours **6 137 236,51**Taux actuariel \* **3,65%**Nombre d'emprunts \* **8**Taux moyen de l'exercice **3,61%**

\* tirages futurs compris

## Charges financières en 2021

Annuité **1 088 226,56**Remboursement anticipé avec flux **0,00**Intérêts emprunts **243 122,80**Amortissement **845 103,76**Remboursement anticipé sans flux **0,00**ICNE **55 997,59**

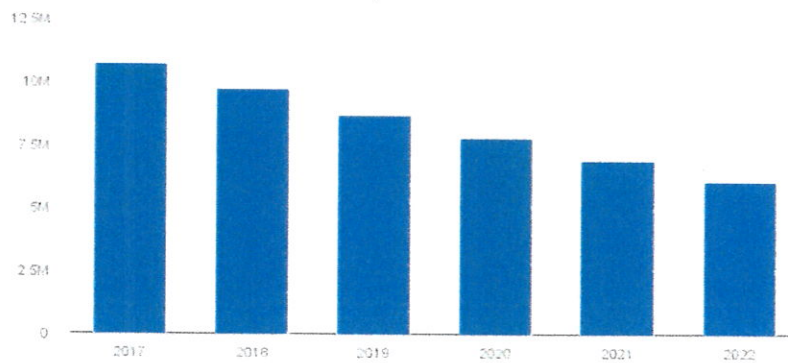
## Versements mensuels récents



## Financements Disponibles au 31/12/2021

Enveloppes de Financement **0,00**Remboursements temporaires **0,00**Lignes et Billets de trésorerie **0,00**Emprunts long terme non mobilisés **0,00**

## Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



**AR Prefecture**

006-210601597-20220314-9\_14\_3\_22-DE  
Reçu le 21/03/2022  
Publié le 21/03/2022